

EXTRAIT DE LA DELIBERATION  
DE LA DELEGATION SPECIALE DE LA VILLE DE ROYAN

SEANCE DU 19 JANVIER 1959

**OBJET:**

**Adhésion à l'Association  
Nationale des Maires**

Le dix neuf janvier mil neuf cent cinquante neuf à  
seize heures,

59001

MM. PERAUD Pierre - BICHON Roger - DUMONT René  
composant la délégation spéciale de la Ville de Royan se sont  
réunis pour examiner différentes questions concernant la gestion  
municipale .

•  
•

La Délégation Spécialé de la Ville de Royan,

VU la lettre de M.le Président de l'Association Nationale  
des Maires et délégués des Chambres d'Industrie et des Stations  
Climatiques, Balnéaires et Touristiques en date du 17 Septembre  
1958 concernant le paiement de la cotisation,

Considérant que la ville est adhérente à l'Association  
depuis plusieurs années,

DECIDE ,

qu'il y a lieu de procéder au règlement de la somme de 15.709 francs  
( quinze mille sept cent neuf francs ) à l'Association Nationale des  
Maires et Délégués des Chambres d'Industrie et des Stations Thermales,  
Climatiques, Balnéaires et Touristiques à titre de cotisation pour  
l'année 1958 .

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre III - art.10 du B.P.  
1958 " Cotisation aux diverses Associations dont la Ville fait  
partie " ;

Approuvé :  
Rochefort L'Her le 29-1-1959  
Le Maire - Prigent  
Seigneur Petit -

Fait et délibéré à ROYAN  
les mêmes jour, mois et an que dessus  
Ont signé au registre MM. les membres de la  
Délégation Spéciale,

Pour extrait conforme  
au registre  
LE PRÉSIDENT  
de la délégation spéciale :

Copie certifiée conforme le 30 JANV 1959

Pour le Président  
de la délégation spéciale  
LE DÉLÉGUÉ



*[Signature]*  
P. PERAUD